



30ème Sommet de l'Union Africaine Janvier 2018 :

L'Union africaine doit placer la paix et la sécurité au cœur de son processus de réforme institutionnelle

À l'occasion du 30ème Sommet de l'Union africaine (UA), il est prévu que les échanges portant sur le processus de réformes institutionnelles et financières de l'organisation se poursuivent. Ces réformes, proposées par le président rwandais Paul Kagame, visent à rendre l'UA plus opérationnelle et plus effective, en renforçant ses méthodes de travail, l'efficacité de ses organes, en rationalisant la coopération avec les Communautés économiques régionales (CER), en renforçant la mise en œuvre des décisions adoptées, en parvenant à l'autonomie financière.

I. Placer la paix et la sécurité au cœur du processus de réformes

Pour la FIDH, ce processus de réformes doit impérativement permettre à l'UA d'accroître sa capacité à prévenir et à mettre un terme aux situations de conflits et de crises. Pour gagner en efficacité et en crédibilité, l'UA doit anticiper et s'adapter aux enjeux sécuritaires qui prévalent sur le continent et obtenir des impacts concrets et mesurables de son action : elle doit répondre aux défis engendrés par le terrorisme et l'extrémisme violent, s'impliquer davantage dans la résolution des conflits et crises qui sévissent en particulier dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et Afrique centrale (République démocratique du Congo, République centrafricaine, Cameroun, Burundi, Soudan, Soudan du Sud), et poser des actes visant à prévenir la détérioration de contextes politiques fragiles (comme par exemple au Togo ou au Zimbabwe).

Sur ces situations, porteuses de violations souvent graves des droits humains, l'UA doit pouvoir prendre des mesures d'urgence pour garantir la protection des populations civiles. Elle doit pouvoir mettre en place des plans de contingence lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans le cas où une situation venait à se dégrader ; continuer à renforcer sa coordination et coopération avec les Nations unies et autres acteurs impliqués dans la prévention et la résolution des conflits et crises ; condamner publiquement et systématiquement la perpétration de crimes graves ; exhorter les autorités concernées à poursuivre et juger les responsables au travers d'enquêtes indépendantes et impartiales ; soutenir, en l'absence de capacité ou volonté des juridictions nationales de mener de telles enquêtes, l'activation de mécanismes judiciaires hybrides ou internationaux ; revoir ses modalités de prises de sanctions contre les pourvoyeurs de la violence, y compris à travers l'adoption de sanctions individuelles.

II. Le processus de réformes ne doit pas freiner la prise de décisions urgentes

Plusieurs situations méritent une attention particulière de l'UA et la prise de décisions urgentes. La FIDH souhaite attirer l'attention de l'UA sur les situations suivantes :

République Démocratique du Congo (RDC) : Un discours de fermeté et poser des actes forts

Depuis août 2016, les provinces des Kasai sont le théâtre d'affrontements violents opposant la milice Kamuina Nsapu et les forces de défense et de sécurité congolaises. Ces violences, d'une ampleur sans précédent dans ces provinces, ont fait des milliers de victimes civiles, entraîné des déplacements massifs de population et plongé ces régions dans une crise humanitaire grave.

Les enquêtes menées par la FIDH – en collaboration avec ses organisations membres en RDC, la Ligue des Electeurs, le Groupe Lotus et l'Association Africaine de défense des droits de l'Homme – ont permis d'établir que des crimes graves ont été commis dans le territoire de Kamonia entre mars et juillet 2017, notamment : des exécutions sommaires, actes de torture, mutilations, violences sexuelles, pillages, destruction de biens,

arrestations et détentions arbitraires et de transfert forcé de population¹. Ces violences ont fait des centaines de victimes parmi la population civile, en majorité des femmes et des enfants. Les crimes commis, principalement attribués à des éléments de l'armée (FARDC) et de la police (PNC) congolaises et à leurs supplétifs de la milice Bana Mura mais également aux éléments de la milice Kamuina Nsapu, sont des crimes internationaux, dont certains constituent des crimes contre l'humanité.

En dépit de l'ampleur et de la gravité des crimes commis sur le territoire de Kamonia, aucune enquête nationale effective, indépendante et impartiale n'a pour l'heure permis de faire la lumière sur leurs circonstances, ni de poursuivre et juger les présumé.es responsables. L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces crimes encourage la répétition de ces violations.

Les violences perpétrées dans les Kasaï s'inscrivent dans un contexte national marqué par un refus de l'alternance politique, une répression tous azimuts des défenseurs des droits humains, activistes, journalistes et opposants au régime en place et par la multiplication de poches d'instabilité sécuritaire sur une large partie du territoire. Les enquêtes conduites par la FIDH démontrent que les actions des autorités congolaises ont engendré un climat de chaos de nature non seulement à compromettre le processus électoral, mais aussi à menacer durablement la sécurité dans plusieurs provinces. Aujourd'hui, la RDC compte 3,9 millions de déplacé.es et plus de 621 000 réfugié.es dans les pays voisins². Rien que dans les Kasaï, près de 3,3 millions de personnes sont en insécurité alimentaire³. Plus de 280 000 enfants sévèrement malnutris demeurent sans assistance⁴.

La récente répression, notamment des marches pacifiques du 31 décembre 2017 et du 21 janvier 2018, lors desquelles les forces de police ont fait un usage disproportionné de

¹ FIDH, Massacres au Kasaï : des crimes contre l'humanité au service d'un chaos organisé République démocratique du Congo, Rapport d'enquête, Décembre 2017, https://www.fidh.org/IMG/pdf/massacres_au_kasai_rapportfidh_dec2017.pdf

² Centre d'actualité de l'ONU, « RDC : la crise des déplacements de populations s'aggrave, selon le HCR », 24 octobre 2017, <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40413#.WhWstBaDOpJ>

³ Idem

⁴ Idem.

la force, démontrent qu'un engagement fort de la part de l'UA est plus que jamais nécessaire⁵.

Pour la FIDH, l'UA doit adopter un discours de fermeté vis-à-vis des autorités congolaises et leur rappeler avec insistance leur responsabilité première de mettre un terme à la répression, de procéder à la libération immédiate des personnes détenues arbitrairement, de garantir les libertés fondamentales, d'enquêter sur les crimes graves commis dans les Kasaï. Face à un contexte politique et sécuritaire potentiellement explosif sur l'ensemble du territoire congolais, l'UA doit renforcer sa coopération avec les Nations unies et prendre des initiatives conjointes pour sortir le pays de l'impasse actuelle et prévenir la résurgence de nouveaux crimes. Ce discours de fermeté vis-à-vis des autorités congolaises, et plus généralement des instigateurs de la violence, doit s'accompagner d'actes concrets devant permettre non seulement l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles, mais également le respect des droits et libertés fondamentales et l'arrêt immédiat de la répression à l'encontre des partisan.es de l'alternance politique et des supposé.es opposant.es au régime.

La FIDH appelle l'UA à :

- Considérer l'adoption de mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes responsables de graves entraves à l'application des dispositions de l' Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 ;
- Considérer l'adoption de mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes responsables des crimes graves perpétrés sur l'ensemble du territoire congolais ;
- Renforcer la coordination de ses actions avec celles des Nations unies et des autres acteurs impliqués dans le règlement de la crise en cours en RDC. Une telle coopération renforcée pourrait passer par la création d'un Groupe international de contact sur la RDC comprenant notamment l'UA, les Nations unies et l'Union européenne ;
- Élaborer dès à présent, dans la mesure du possible, en coordination avec les membres d'un tel Groupe de contact, un plan de contingence permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans le cas où la situation sécuritaire

⁵ FIDH, RDC : Enlèvement, détention arbitraire et harcèlement judiciaire de 8 défenseurs des droits humains membres de Filimbi et de la LUCHA, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/rdc-enlevement-detention-arbitraire-et-harcelement-judiciaire-de-8>

viendrait à se détériorer sur tout ou partie du territoire, l'objectif prioritaire étant celui de garantir la protection des populations civiles ;

- Considérer la suspension de la RDC de ses instances, dans le cas où les autorités continueraient à entraver le processus de transition politique tel que prévu aux termes de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, tout en continuant à commettre des crimes graves à l'encontre des populations civiles.

Concernant la situation au Soudan du Sud

Le Soudan du Sud reste en proie à une forte instabilité sécuritaire, les affrontements se poursuivant notamment dans l'État de l'Unité entre les forces du SPLA-IO (proches de Taban Deng) et celles du SPLA-IO (proches de Riek Machar), ou dans l'État du Western Equatoria entre les forces du SPLA et celles du SPLA-IO (proches de Riek Machar). Des attaques par des éléments armés non identifiés continueraient par ailleurs à Juba contre plusieurs sites gouvernementaux. Des violations graves des droits humains, dont des exécutions sommaires, des actes de violences sexuelles, des déplacements forcés, continuent d'être perpétrés par l'ensemble des belligérants à l'encontre des populations civiles. L'impunité continue par ailleurs de prévaloir et la mise en place de la Cour hybride (HCSS) chargée de poursuivre et juger les responsables des crimes les plus graves survenus depuis l'éruption du conflit en 2013, reste attendue.

En dépit de l'engagement pris par les autorités sud soudanaises (notamment à travers le *Republican order for the Free, unimpeded and unhindered movement of humanitarian assistance convoys*), l'accès humanitaire demeure précaire. Le pays compte plus de 2 millions de personnes réfugiées dans les pays voisins, et près de 2 millions de déplacés internes. Près de 5,4 millions de Sud-Soudanais et 304.560 réfugiés auront besoin de nourriture et soutien aux moyens de subsistance en 2018, plus de 7 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence⁶.

⁶ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_2018_HumanitarianResponsePlan.pdf, p. 19

En décembre 2017, l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) a organisé, à Addis Abeba, un Forum de revitalisation de Haut niveau visant à évaluer l'état de la mise en œuvre de l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS), conclu en août 2015 ; et rétablir une cessation permanente des hostilités dans la perspective de créer un environnement propice à l'organisation d'élections. Aux termes de ce Forum, plusieurs des parties au conflit ont accepté de conclure un nouvel Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Les parties se sont toutefois rapidement accusées mutuellement d'avoir enfreint l'Accord, donnant lieu à une reprise des affrontements.

Dans un communiqué datant de septembre 2017, le Conseil de Paix et de sécurité de l'Union africaine avait estimé que le Forum de revitalisation constituait « *une opportunité unique, mais également une dernière chance pour les parties de restaurer effectivement une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud* »⁷. Le CPS avait par ailleurs déclaré que si les parties continuaient de retarder le processus de mise en œuvre de l'ARCSS, qu'il examinerait « *les mesures nécessaires, y compris des sanctions* ». Sur le plan de la lutte contre l'impunité, le CPS avait par ailleurs appelé à ce que « *la Commission de l'UA et le TgoNU [concluent de toute urgence en décembre 2017] le Mémoire d'entente sur la mise en place de la Cour hybride* » et enjoint le TgoNU à s'assurer « *à travers l'Assemblée législative de transition, l'intégration du Mémoire dans la législation nationale* »⁸.

La FIDH appelle l'UA à accroître ses efforts en faveur de la résolution du conflit au Soudan du Sud et la poursuite des responsables des crimes les plus graves. La FIDH appelle en particulier l'UA à :

- Poursuivre les échanges avec le TgoNU visant à favoriser la mise en place de la HCSS, en accordant la priorité à la création de sa section d'enquêtes ;

⁷ Discours du président de la commission de l'union africaine, monsieur Moussa Faki Mahamat, à l'occasion du lancement du forum de revitalisation de haut niveau de l'autorité inter-gouvernementale pour le développement sur le soudan du sud, Addis Abéba, le 18 décembre 2017, <http://www.peaceau.org/uploads/33494-sp-discours-igad.pdf>

⁸ UA, Communiqué de la 720ème réunion du CPS, sur la situation au Soudan du Sud, <http://www.peaceau.org/fr/article/communique-de-la-720eme-reunion-de-la-cps-au-niveau-ministeriel-sur-la-situation-au-soudan-du-sud>

- Considérer l'adoption de mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes et des groupes dont les actions et les propos contribuent à la persistance de la violence et entravent la recherche d'une solution pacifique à la crise ;
- Soutenir les initiatives visant à imposer un embargo sur les armes.

Concernant la situation en République centrafricaine (RCA)

La situation en RCA appelle également à une action renforcée de l'UA. Depuis quelques mois, le pays s'enfonce dans un nouveau cycle de violences entretenu par les milices et groupes armés. Ces derniers se sont multipliés et fragmentés en plusieurs factions. Ils se sont assuré le contrôle quasi-exclusif de 14 des 16 provinces du pays et poursuivent une politique d'attaques massives, systématiques et indiscriminées contre les civils. Le pays compte aujourd'hui plus d'un million de déplacé.es et réfugié.es et plus de la moitié de la population vit de l'aide humanitaire.

Sur le plan politique, le gouvernement centrafricain nommé le 13 septembre 2017 a été marqué par l'arrivée de 5 ministres appartenant aux ex-Séléka (FPRC ; RPRC) ou aux anti-Balaka. Pourtant, ces mouvements sont accusés d'être à l'origine de graves violations des droits humains depuis 2013 en RCA. Si l'ouverture politique en cours peut contribuer à l'apaisement et à un regain de stabilité, elle ne doit en aucun cas constituer un blanc seing pour les milices, ni entraver les poursuites à venir contre les auteurs et instigateurs des crimes commis depuis de nombreuses années dans le pays⁹.

La remise en œuvre d'un appareil judiciaire centrafricain indépendant doit être une priorité, à commencer par l'opérationnalisation de la Cour pénale spéciale, chargée de poursuivre les auteurs et instigateurs des crimes les plus graves commis dans le pays depuis 2003.

⁹ FIDH, *Remaniement ministériel en Centrafrique : une ouverture politique qui invite à la vigilance*, Communiqué, Septembre 2017, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/republique-centrafricaine/remaniement-ministeriel-en-centrafrique-une-ouverture-politique-qui>

L'Union africaine, qui a engagé en septembre 2017 une initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, doit soutenir les initiatives en faveur de la pérennisation du dialogue politique, un processus effectif de désarmement et démobilisation, la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

La FIDH appelle l'UA à :

- Soutenir politiquement et techniquement l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale (CPS) afin que la justice et la réconciliation constituent les outils de la stabilisation en RCA ;
- Continuer à soutenir le processus de dialogue politique en RCA et tout mettre en œuvre pour garantir son inclusivité et efficacité à travers la feuille de route de l'UA pour la paix en RCA, en garantissant que les auteurs des crimes les plus graves fassent l'objet de poursuites judiciaires ;
- Considérer l'adoption de mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes et des groupes dont les actions et les propos contribuent à la persistance de la violence et entravent la recherche d'une solution pacifique à la crise ;
- Engager ses États membres et principalement les États voisins pour le respect des sanctions et des embargo sur les armes et sur l'exploitation illicite des ressources naturelles en RCA.

Concernant la situation au Burundi

À la faveur d'un nouveau projet de Constitution, qui pourrait permettre à Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir pendant au moins 29 années consécutives, le contexte politique et sécuritaire continue de se détériorer. Entre juillet et octobre 2017, 150 personnes auraient été tuées; 19 portées disparues; 69 victimes d'actes de torture; 15 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre; et 728 arrêtées puis détenues, souvent en dehors de toute procédure légale¹⁰. Le retrait effectif du Burundi de la Cour

¹⁰ FIDH, *Le Burundi au bord du gouffre : retour sur deux années de terreur*, Rapport, Juin 2017, in https://www.fidh.org/IMG/pdf/burundi_rapportconjoint_juin2017_fr_final_vweb.pdf

pénale internationale semble être interprété par les autorités comme un blanc-seing leur permettant de poursuivre leur politique autoritaire et radicale¹¹.

La majorité de ces violations est commise par des membres des services de sécurité burundais (Service national de renseignement – SNR –, police, armée) et de la milice Imbonerakure leur étant affiliée. Elles continuent de viser les opposants au régime en place, réels ou perçus comme tels, c'est-à-dire les membres de l'opposition politique et de la société civile, les journalistes, les membres des services de sécurité (particulièrement de l'armée et de façon croissante des Imbonerakure) n'étant pas considérés comme des fidèles du président et plus généralement tous ceux soupçonnés de ne pas soutenir le parti présidentiel et la politique gouvernementale.

Le risque est réel que s'établisse au Burundi un régime dictatorial durable dirigé par des auteurs présumés de crimes graves cherchant à limiter les enquêtes sur les exactions qu'ils ordonnent, tolèrent ou commettent et à échapper à la justice, aux niveaux national et international¹². La modification des textes et la neutralisation des mécanismes constituant les derniers gardes fous de la paix, de la justice et/ou de la démocratie au Burundi sont des signaux qui appellent une réaction forte de l'Union africaine.

La FIDH appelle l'UA à :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le déploiement immédiat de l'ensemble des observateurs des droits humains et experts militaires, conformément à la décision des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA prise à l'occasion de son 26ème sommet fin janvier 2016 ;
- Considérer l'adoption de mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes et des groupes dont les actions et les propos contribuent à la persistance de la violence et entravent la recherche d'une solution pacifique à la crise ;

¹¹ FIDH, Le Burundi se retire de la CPI pour soustraire ses dirigeants à la justice internationale, Communiqué, Octobre 2017, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/le-burundi-se-retire-de-la-cpi-pour-soustraire-ses-dirigeants-a-la>

¹² FIDH & Ligue Iteka, *Pour les droits humains, la justice et la démocratie au Burundi. La Commission africaine devrait renforcer son action en faveur d'une résolution de la crise burundaise*, Novembre 2017, https://www.fidh.org/IMG/pdf/note_position_burundi_oct2017_cadhp61.pdf

- Prendre toute mesure appropriée à l'encontre du Burundi, notamment sa suspension du Conseil de paix et de sécurité, compte tenu des violations manifestes par le Burundi des principes et objectifs régissant cet organe de l'UA ;
- Soutenir le processus de dialogue inter-burundais et toute mettre en œuvre pour garantir son inclusivité et efficacité ;
- Mettre en œuvre des mesures efficaces de contrôle (vetting) des forces burundaises déployées dans toutes les opérations de maintien de la paix africaine.

Concernant la situation au Cameroun

Depuis une année, les régions du nord ouest et du sud ouest du Cameroun font l'objet de mouvements de contestation réclamant une meilleure prise en compte des droits et spécificités culturelles de la minorité anglophone (20% de la population). Cette dernière s'estime marginalisée par le pouvoir central. En effet de nombreux problèmes sociaux, politiques et économiques qui sont les causes fondamentales des protestations des anglophones. Faute de dialogue et face aux arrestations et répressions, certains mouvements réclament désormais le retour au fédéralisme ou l'accès à l'indépendance. Jusqu'à présent, le gouvernement est resté sourd aux nombreux appels invitant les différentes parties à un dialogue inclusif, favorisant la fuite en avant vers les violences.

La réponse exclusivement militaire à cette crise a donné lieu à la radicalisation de certains groupes qui ont entrepris depuis la fin de 2017 une insurrection armée¹³. Ainsi la naissance d'une république fédérale de l'Ambazonie déclarée par les sécessionnistes est le symbole d'une exacerbation de la situation. Une quinzaine de force de sécurité et de défense a été tuée depuis lors et des centaines de civils ont été tués ou détenus notamment pendant les répressions du 1^{er} octobre 2017. Le Haut commissariat aux réfugiés a déjà enregistré Le nombre de personnes ayant fui les violences et actuellement réfugiées au Nigeria entre 10000¹⁴ selon le et 43000 selon les autorité nigériennes¹⁵.

¹³ FIDH, CAMEROON - Death toll rises in Anglophone regions after severe repression, in <https://www.fidh.org/en/region/Africa/cameroon/cameroon-death-toll-rises-in-anglophone-regions-after-severe>

¹⁴ UNHCR, Concern grows for women and children fleeing Cameroon, <http://www.unhcr.org/news/briefing/2018/1/5a61b3bc4/concern-grows-women-children-fleeing-cameroon.html>

¹⁵ 33.000 dans l'Etat de Cross River et 10.000 Benue, selon l'agence nigérienne de gestion des situations d'urgence (Sema) cité par <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/25/97001-20180125FILWWW00217-40000-camerounais-refugies-au-nigeria.php>

En 2009, dans l'affaire 266/03 : Kevin Mgwanga Gunme et al / Cameroon, la CADHP avait déjà recommandé au Cameroun d'abolir toutes les pratiques discriminatoires à l'égard des peuples du Cameroun du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et de résoudre leurs griefs à travers un « dialogue national global »¹⁶. Cette recommandation n'a pas été suivie et mise en œuvre par l'État du Cameroun.

A la faveur de la crise actuelle, la Commission de l'UA a de nouveau invité le gouvernement et les leaders de la contestation anglophone à la retenue et les a encouragé à poursuivre le dialogue en vue de trouver une solution. Dans plusieurs communiqués, l'Union africaine a rappelé le Cameroun au respect de l'État de droit et au droit de manifester pacifiquement. Aujourd'hui, et en particulier dans cette année électorale, l'UA doit accroître ses efforts pour éviter que la situation ne dégénère.

La FIDH appelle urgemment l'UA à :

- Désigner un envoyé spécial pour faciliter la mise en place d'un dialogue national inclusif permettant de répondre favorablement aux griefs soulevés par les régions anglophones du Cameroun.
- Soutenir l'État du Cameroun dans la mise en place d'un cadre de dialogue et réconciliation nationale qui lui permette d'entreprendre des réformes constitutionnelles et structurelles permettant une véritable prise en compte de l'autonomie et de la spécificité anglophone dans son État.

Concernant la situation au Zimbabwe:

La récente démission de Robert Mugabe après 37 ans au pouvoir et l'arrivée de Emmerson Mnangagwa constituent pour le Zimbabwe une opportunité d'engager le pays sur la voie d'une transition démocratique. L'organisation des élections générales prévues en 2018 seront un véritable test pour les autorités en place. Dans un pays où les périodes électorales ont été régulièrement marquées par une vague de répression importante à l'encontre des opposants politiques, défenseurs des droits humains, journalistes, en proie aux exécutions sommaires, disparitions forcées, actes de torture, viols, arrestations et détentions arbitraires, menaces et autres formes d'intimidation, les autorités doivent au plus vite donner des gages de transparence, d'inclusivité, de respect des droits humains

¹⁶ http://www.achpr.org/files/sessions/45th/comunications/266.03/achpr45_266_03_fra.pdf

dans le processus d'organisation des élections¹⁷. L'UA doit impérativement s'impliquer dans ce processus. Elle doit par ailleurs accompagner le Zimbabwe dans des réformes institutionnelles permettant de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes du passé et de garantir leur non-répétition.

La FIDH appelle l'UA à :

- Anticiper le déploiement d'une mission d'observation électorale dans les meilleurs délais ;
- Veiller à un processus électoral apaisé, transparent et inclusif tel que prévu par l'article 155 (1) (a - d) de la Constitution du Zimbabwe de 2013 ;
- Appeler le Zimbabwe à ratifier et domestiquer les instruments juridiques régionaux de protection des droits humains tels que la Charte africaine sur la démocratie, l'élection et la gouvernance, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples portant sur la Cour africaine y compris la déclaration prévue à l'article 34,6 de ce Protocole.

Concernant la mise en œuvre des *Lignes directrices de la CADHP pour lutter contre les violences sexuelles et leurs conséquences*

La Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a rendu publique ses *Lignes directrices pour lutter contre les violences sexuelles et leurs conséquences en Afrique* à l'occasion de sa 61^{ème} session ordinaire à Banjul¹⁸. Ces Lignes directrices contiennent des propositions concrètes permettant aux États membres de l'Union africaine de lutter efficacement contre les violences sexuelles et leurs conséquences au moyen de mesures de prévention, de soutien et protection des victimes, d'enquêtes et de poursuites judiciaires contre les responsables ou encore de réparations. Le texte contient par ailleurs une disposition spécifique relative à la prévention et à la répression des actes de violences sexuelles commises dans le cadre des Opérations de maintien de la paix (OMP), y compris celles de l'Union africaine (voir Lignes Directrices 48.1 et 48.2).

¹⁷ FIDH, Military takeover : Zimbabwe needs a sustainable political solution, Novembre 2017 ; in <https://www.fidh.org/en/region/Africa/zimbabwe/military-takeover-zimbabwe-needs-a-sustainable-political-solution>

¹⁸ http://www.achpr.org/files/instruments/combating-sexual-violence/achpr_eng_guidelines_on_combating_sexual_violence_and_its_consequences.pdf

La FIDH appelle l'UA à :

- Contribuer à la promotion, auprès de ses États membres, des dispositions contenues dans les Lignes Directrices ; notamment en invitant ses États membres à s'approprier chaque recommandation de ces Lignes directrices, à assurer leur large diffusion et mise en œuvre par les services et administrations pertinents, et à adopter les réformes nécessaires de toute urgence.
- Utiliser les Lignes Directrices comme feuille de route permettant de contribuer à la prévention et la répression des actes de violences sexuelles commises par des éléments des OMP de l'Union africaine.